



PRE-RAPPORT DE REPERAGE DU PLOMB AVANT DEMOLITION

REFERENCES DE LA MISSION

Numéro de dossier : MA2302028240_BAT_A

Adresse d'intervention : 125 Rue de Paris
76800 Saint-Étienne-du-Rouvray

Date d'émission : 20/02/2023



OPERATEUR DE REPERAGE



SCHAAFF eric - ADX Groupe



SAS Allo Diagnostik | Siège administratif :
Parc Saint Pierre, 53200 Château-Gontier
Tél. 02 57 40 01 39 | info@alldiagnostic.com
RCS 505037044

EQUIPEMENT CONCERNE PAR LES TRAVAUX

Bat A

Référence au programme de travaux : DEMOLITION COMPLETE DU SITE

TEXTE DE REFERENCES

Examen réalisé conformément aux principes généraux de prévention L4121-2 du Code du travail et des articles R4412-59 et suivants
Principes de repérages de la norme NF X 46-035 de juin 2021

PROGRAMME DE REPERAGE

Inspection réalisée sur les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, intérieurs et extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux.

> SOMMAIRE

> 1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS.....	3
> 2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS	4
> 3. PERIMETRE DE LA MISSION	5
> 4. METHODOLOGIE DU REPERAGE	5
> 5. MESURAGE PAR FLUORESCENCE X	6
> 6. MESURAGE PAR ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE	23
> 7. CROQUIS DE REPERAGE.....	24
> 8. RAPPORTS D'ANALYSES.....	25
> 9. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE.....	25
> 10. DOCUMENTS PERTINENTS/CERTIFICATION/ASSURANCE	26

AdxGroupe c'est aussi des professionnels pour vous accompagner sur vos projets dans :

BÂTIMENT



IMMOBILIER



ENVIRONNEMENT



INDUSTRIE



NUMÉRISATION ET GESTION DES DONNÉES



FORMATION



> 1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ET DES INTERVENANTS

PARTIES PRENANTES

PARTIES PRENANTES		ADRESSE
Donneur d'ordre	EPF DE NORMANDIE - LEFEBVRE Florence	5 Rue Montaigne BP 1301 76000 Rouen
Propriétaire du bien	EPF DE NORMANDIE	5 Rue Montaigne BP 1301 76000 Rouen
Opérateur de repérage	SCHAAFF eric	
Accompagnateur désigné	Aucun accompagnateur	
Autre(s) accompagnateur(s)	/	

ORGANISME EN CHARGE DU REPERAGE



ADX Groupe
Parc Saint Fiacre
53200 Château-Gontier

La reproduction de ce rapport est interdite en dehors de la copie intégrale du rapport émis.

ASSURANCE DE L'ORGANISME CHARGE DU REPERAGE



COMPAGNIE	NUMERO DE POLICE	DATE DE VALIDITE
Axa	3912280604	31/12/2023

APPAREIL A FLUORESCENCE X UTILISE



APPAREIL	NUMERO DE SERIE	SOURCE
FONDIS - FenX	2-0463	Cd 109 850 MBq 21/08/2019 00:00:00

LABORATOIRE D'ANALYSE



LABORATOIRE	ADRESSE
Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse	-

Nota : Pour la réalisation de cette expertise, ADX Groupe n'a fait appel à aucun sous-traitant (sauf pour l'analyse des échantillons traités par un laboratoire indépendant, le cas échéant).

VERSION DU DOSSIER

VERSION	DATE	OBJET
Version initiale	14/02/2023	Établissement du RPAD

> 2. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET OBSERVATIONS

ADRESSE DE L'INTERVENTION	MISSION
125 Rue de Paris 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray	N° de dossier : MA2302028240_BAT_A Date d'intervention : 14/02/2023

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS PAR LE DONNEUR D'ORDRE AVANT INTERVENTION

Néant

OBSERVATIONS :

En l'absence de plan ou de croquis à jour fourni par le donneur d'ordre au plus tard le jour du diagnostic, le plan ou croquis de repérage n'est pas à l'échelle et la représentation des éléments et réseaux peut ne pas être conforme à la réalité. Il conviendra de porter une attention particulière sur ce point lors d'éventuels travaux

Si aucun document relatif à d'anciens repérages ne nous a été communiqué au plus tard au jour du diagnostic, nous rappelons l'obligation du donneur d'ordre de porter à la connaissance de l'entreprise qui réalise le repérage l'ensemble des éléments antérieurs pour qu'elle puisse les intégrer à son évaluation des risques.

Si aucun document relatif à l'historique des travaux réalisés sur l'équipement ne nous a été fourni au plus tard le jour du diagnostic, ADX Groupe considère l'ensemble des composants, impactés par les travaux comme susceptible de contenir des matières dangereuses

L'objet de la mission confiée à ADX groupe n'est pas de vérifier l'exactitude du contenu des documents fournis. La véracité des informations contenues dans ces documents reste de la responsabilité de leur auteur. Les documents et résultats antérieurs, en matière de recherche d'amiante notamment, utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées.

> 3. PERIMETRE DE LA MISSION

PERIMETRE	PROGRAMME DES TRAVAUX
	Décomposition en deux étapes d'une mission de repérage plomb en vue de la démolition du bâtiment cité en tête de rapport: Etape 1 : Investigations approfondies de la superstructure du bâtiment. Les sols sont inclus à ce périmètre de repérage. Etape 2 : Investigations approfondies de l'infrastructure du bâtiment. Afin de posséder l'intégralité de l'information plomb, cette mission de repérage complémentaire sera nécessaire après démolition des éléments de la superstructure. Cette mission complémentaire portera sur les éléments de l'infrastructures tels que les semelles, soubassement, réseaux enterrés. La mise à jour des divers éléments pourra nécessiter l'intervention d'une pelle mécanique.

Important : Dans le cadre de cette mission, le donneur d'ordre doit communiquer à ADX Groupe un état descriptif détaillé écrit des travaux projetés. Si le descriptif ci-dessus venait à être manquant ou incomplet, aucune réclamation ne pourra être portée par le donneur d'ordre. En effet ce rapport ne porte que sur la liste des locaux ou parties de locaux décrit ci-dessus exclusivement et tout autre local ou partie de local devra être considéré comme non visité et ne faisant pas partie du repérage. Si des travaux supplémentaires au descriptif ci-dessus devaient être réalisés, des investigations complémentaires seraient à prévoir afin de compléter le présent repérage.

LISTE DES LOCAUX, PARTIES DE LOCAUX, COMPOSANTS OU PARTIES DE COMPOSANTS N'AYANT PAS PU ÊTRE INSPECTÉ(S) DANS LE CADRE DU REPÉRAGE RÉGLEMENTAIRE :

Extérieur - Toiture (Hauteur trop importante (>3m)),
 Extérieur – abords des bâtiments (Végétation importante),
 Sous-Sol - Chaufferie (Absence de clef),
 Sous-Sol - Vide sanitaire (Inaccessible)

Si certains locaux, parties de locaux, composants ou parties de composants apparaissent ci-dessus, des investigations approfondies devront être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle de Plomb. Si ces investigations approfondies ne sont pas mises en place, le donneur d'ordre conserve la responsabilité de la non-exhaustivité du présent rapport

> 4. METHODOLOGIE DU REPERAGE

Ce présent repérage a pour objectif de rechercher le plomb sur les revêtements, matériaux et produits de construction et de décoration, intérieurs et extérieurs, apparents ou recouverts, susceptibles de libérer des poussières de plomb lors des travaux. Seul les composants affectés par les travaux font l'objet d'une investigation et les résultats serviront aux entreprises intervenantes à réaliser leur évaluation des risques professionnels afin d'assurer le respect des valeurs limites d'exposition professionnelle lors des travaux. C'est pourquoi, il n'existe pas de valeurs seuils de détection.

Les mesures réalisées ont été effectuées sur les revêtements et les matériaux de construction directement accessibles le jour de la visite. Cependant, certains éléments impactés par les travaux peuvent rester inaccessibles et nécessiter des investigations approfondies destructives afin de compléter la mission.

Les PVC et les glaçages de faïences et de carrelages peuvent contenir du plomb. Cependant, leur recherche n'a pas été jugé pertinente lors des travaux de la commission au regard du faible potentiel d'émission de poussières de plomb de ce matériaux, compte-tenu de la nature des travaux généralement effectués. (NF X 46-035)

Après la phase préparatoire comprenant l'analyse du programme des travaux et des documents fournis par le donneur d'ordre, l'opérateur de repérage procède au repérage in-situ afin d'identifier, mesurer par fluorescence X ou par échantillonnage les matériaux ou produits susceptibles de contenir du plomb.

Les différentes phase d'intervention sont :

- Identification des zones : L'opérateur divise chaque local en plusieurs zones identifiables
- Identification des unités de repérages : Chaque zone comporte une ou plusieurs unités de repérage définies par sa zone donc, le matériau ou produit identifié et sa composition (substrat + revêtement)
- Analyses par fluorescence X
- Prélèvements pour analyses des matériaux ou produits pour lesquels la mesure par fluorescence X n'est techniquement pas possible ; pour lesquels la mesure n'est pas concluante ou encore pour lesquels le substrat peut contenir un alliage en plomb afin de préciser qui du substrat ou revêtement contient du plomb
- Analyses en laboratoire des écailles
- Restitution des conclusions

> 5. MESURAGE PAR FLUORESCENCE X

L'opérateur de repérage définit autant d'unités de repérage que nécessaire pour couvrir l'ensemble du périmètre des travaux.

Ces unités se définissent soit :

- Par un ou plusieurs éléments de construction, finition ou décoration, ayant a priori un même substrat, un même revêtement et un même historique en matière de construction et de revêtement
- Par un matériau ayant a priori un même historique en matière de construction

Pour chaque unité de repérage, au moins deux mesures sont réalisées. Si les résultats sont cohérents, l'unités de repérage est validée. Dans le cas contraire, l'opérateur décomposera l'unité de repérage en plusieurs unités distincts et complètera ses mesures pour que chacune d'elle comporte les deux mesures à minima requises.

Selon l'ampleur de certaines unités de repérage, l'opérateur réalise des mesures complémentaires.

Dans chaque local, toutes les unités de repérage font l'objet d'une mesure avec un appareil à fluorescence X. Les mesures sont réalisées aux endroits où la probabilité de rencontrer du plomb est la plus forte. Les pièces, et dans chaque pièce les éléments à contrôler (ou « unités de repérage »), sont inspectés dans le sens des aiguilles d'une montre, de la gauche vers la droite . Chaque local visité est est divisé en « zones » : à chaque zone est attribuée arbitrairement une lettre (A, B, C...). : La « zone A » comprend toutes les unités de repérage présentes sur le mur par lequel l'expert a pénétré dans la pièce, et ainsi de suite.

VERIFICATION DE LA JUSTESSE DES MESURES

	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm²)
Etalonnage entrée	1	14/02/2023	1.09 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	134	14/02/2023	1.07 (+/- 0,1)

RELEVÉ DETAILLÉ DES MESURES PAR FLUORESCENCE X

N°	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Local	Zone	Partie mesurée	Concentration M en mg/cm²	Incertitude I en mg/cm²	Observations ou Raisons de non-mesure
2	Plinthes	plâtre	carrelage	Rez de chaussée - SAS		mesure 1	0,38	0,02	
3	Sol	Béton	Carrelage	Rez de chaussée - SAS		mesure 1	0,38	0,02	
4	Mur	Plâtre	Peinture	Rez de chaussée - SAS	A	partie basse	0,02	0,00	
5	Porte (P1)	Alu	Peinture Blanc	Rez de chaussée - SAS	A	partie mobile	0,00	0,01	
6						Huisserie	0,00	0,01	
7	Mur	Alu	Peinture	Rez de chaussée - SAS	B	partie basse	0,19	0,03	

-	Mur	Alu	Peinture	Rez de chaussée - SAS	C	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	Plâtre	Peinture	Rez de chaussée - SAS	D	partie haute		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P2)	Alu	peinture Blanc	Rez de chaussée - SAS Rez de chaussée - SAS	D	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	Brut	Faux Plafond	Rez de chaussée - SAS		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
8	barreaudages	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - Couloir		mesure 1	0,00	0,06	
-	Fenêtre intérieure (F)	pvc	brut blanc	Rez de chaussée - Couloir Rez de chaussée - Couloir		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
9	Plinthes	Carrelage		Rez de chaussée - Couloir		mesure 1	0,36	0,03	
10	Radiateur	Alu	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Couloir		mesure 1	0,00	0,05	
-	Radiateur (R2)	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - Couloir		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
11	Sol	béton	carrelage	Rez de chaussée - Couloir		mesure 1	0,38	0,03	
12	tuyau chauffage	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - Couloir		mesure 1	0,00	0,08	
13	Mur	Alu	Peinture	Rez de chaussée - Couloir	A	partie basse	0,00	0,00	
-	Mur	Alu	Peinture	Rez de chaussée - Couloir	B	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
14	Mur	Plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Couloir	C	partie basse	0,08	0,01	
-	Mur	Plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Couloir	D	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	Plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Couloir	E	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage

-	Mur	Plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Couloir	F	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
15	Porte (P3)	Bois	peinture Blanc	Rez de chaussée - Couloir	F	Huisserie	0,24	0,02	
16	Mur	Plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Couloir	G	partie basse	0,02	0,00	
17	Porte (P4)	bois	peinture Bleu	Rez de chaussée - Couloir	G	partie mobile	0,03	0,01	
18						Huisserie	0,00	0,10	
-	Mur	Plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Couloir	H	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P5)	bois	peinture Bleu	Rez de chaussée - Couloir	H	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
19	Mur	Plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Couloir	I	partie basse	0,02	0,00	
-	Porte (P10)	Bois	peinture Bleu	Rez de chaussée - Couloir	I	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P6)	bois	peinture Bleu	Rez de chaussée - Couloir	I	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P7)	bois	peinture Bleu	Rez de chaussée - Couloir	I	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P8)	bois	peinture Bleu	Rez de chaussée - Couloir	I	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P9)	VITRAGE	brut	Rez de chaussée - Couloir	I	partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
20	Porte (P9)	Alu	peinture Blanc	Rez de chaussée - Couloir	I	Huisserie	0,00	0,02	
-	Mur	Plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Couloir	J	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
21	Porte (P11)	Bois	peinture Bleu		J	partie mobile	0,03	0,01	

22				Rez de chaussée - Couloir Rez de chaussée - Couloir		Huisserie	0,02	0,00	
-	Plafond	Brut	Faux Plafond	Rez de chaussée - Couloir		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
23	BARREAUDAGE (B1)	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 1		mesure 1	0,31	0,03	
-	Fenêtre intérieure (F1)	PVC	brut blanc	Rez de chaussée - Bureau 1 Rez de chaussée - Bureau 1		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
24	Plinthes	Bois	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 1		mesure 1	0,06	0,01	
25	Radiateur	Alu	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 1		mesure 1	0,00	0,01	
26	Sol	béton	Moquette	Rez de chaussée - Bureau 1		mesure 1	2,12	0,69	
-	tuyau chauffage	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 1		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
27	Mur	plâtre	Tapisserie Blanc	Rez de chaussée - Bureau 1	A	partie basse	0,41	0,02	
-	Mur	plâtre	Tapisserie Blanc	Rez de chaussée - Bureau 1	B	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	Tapisserie Blanc	Rez de chaussée - Bureau 1	C	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	Tapisserie Blanc	Rez de chaussée - Bureau 1	D	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
28	Mur	plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 1	E	partie basse	0,00	0,00	
-	Mur	plâtre	Tapisserie Blanc	Rez de chaussée - Bureau 1	F	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	Brut	Faux Plafond	Rez de chaussée - Bureau 1		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	BARREAUDAGE (B2)	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 2		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage

29	BARREAUDAGE (B3)	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 2		mesure 1	0,19	0,02	
-	Fenêtre intérieure (F2)	PVC	brut blanc	Rez de chaussée - Bureau 2 Rez de chaussée - Bureau 2		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F3)	PVC	brut blanc	Rez de chaussée - Bureau 2 Rez de chaussée - Bureau 2		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
30	Plinthes	Bois	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Bureau 2		mesure 1	0,01	0,00	
31	Radiateur	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - Bureau 2		mesure 1	0,00	0,08	
32	Sol	DALLE DE SOL	moquette	Rez de chaussée - Bureau 2		mesure 1	0,00	0,09	
-	tuyau chauffage	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 2		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
33	Mur	plâtre	tapisserie blanc	Rez de chaussée - Bureau 2	A	partie basse	0,39	0,02	
34	Porte (P4)	Bois	peinture Bleu	Rez de chaussée - Bureau 2 Rez de chaussée - Bureau 2	A	partie mobile	0,04	0,01	
35						Huisserie	0,00	0,09	
-	Mur	plâtre	tapisserie blanc	Rez de chaussée - Bureau 2	B	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie blanc	Rez de chaussée - Bureau 2	C	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie blanc	Rez de chaussée - Bureau 2	D	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	Brut	Faux Plafond	Rez de chaussée - Bureau 2		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse

36	BARREAUDAGE	Métal	peinture grise	Rez de chaussée - Bureau 3		mesure 1	0,08	0,01	
-	BRIQUE DE VERRE	vitrage	brut	Rez de chaussée - Bureau 3		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F4)	PVC	brut blanc	Rez de chaussée - Bureau 3 Rez de chaussée - Bureau 3		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F5)	PVC	brut blanc	Rez de chaussée - Bureau 3 Rez de chaussée - Bureau 3		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
37	Fenêtre intérieure (F6)	Bois	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Bureau 3 Rez de chaussée - Bureau 3		partie mobile	0,08	0,01	
38						Huisserie	0,06	0,01	
39	Plinthes	bois	Peinture bleu	Rez de chaussée - Bureau 3		mesure 1	0,21	0,03	
40	Porte (P5)	Bois	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Bureau 3 Rez de chaussée - Bureau 3		partie mobile	0,00	0,03	
41						Huisserie	0,04	0,01	
42	Porte (PLACARD)	Bois	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Bureau 3		Huisserie	0,05	0,01	
43	Porte (Porte ext(contanée))	Alu	peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 3 Rez de chaussée - Bureau 3		partie mobile	0,00	0,08	
44						Huisserie	0,00	0,06	
45	Radiateur (R1)	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - Bureau 3		mesure 1	0,00	0,03	
-	Radiateur (R2)	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - Bureau 3		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Radiateur (R3)	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - Bureau 3		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage

46	Sol	dalle de sol	moquette	Rez de chaussée - Bureau 3		mesure 1	3,55	0,93	
47	tuyau chauffage	Métal	peinture Bleu	Rez de chaussée - Bureau 3		mesure 1	0,00	0,06	
-	tuyau chauffage	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 3		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
48	Volet extérieur (V1)	Aluminium	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 3		partie basse	0.00	0.08	
-	Volet extérieur (V2)	Aluminium	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 3		partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	Brut	Faux Plafond	Rez de chaussée - Bureau 3		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	BRIQUE DE VERRE	vitrage	brut	Rez de chaussée - WC Homme		mesure 1		NM	Absence de revêtement
49	Fenêtre intérieure (F7)	bois	peinture blanc	Rez de chaussée - WC Homme		partie mobile	0,07	0,01	
50						Huisserie	0,14	0,02	
51	Porte (P6)	Bois	peinture Bleu	Rez de chaussée - WC Homme		partie mobile	0,04	0,01	
52						Huisserie	0,00	0,06	
53	Porte (WC1)	Bois	peinture Bleu	Rez de chaussée - WC Homme		partie mobile	0,05	0,01	
54						Huisserie	0,02	0,00	
-	Porte (WC2)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - WC Homme		partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (WC3)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - WC Homme		partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
55	Radiateur	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - WC Homme		mesure 1	0,00	0,05	
56	Sol	Béton	Carrelage	Rez de chaussée - WC Homme		mesure 1	0,44	0,02	
-	tuyau chauffage	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - WC Homme		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage

57	tuyau chauffage	PVC	peinture Blanc	Rez de chaussée - WC Homme		mesure 1	0,00	0,06	
58	Mur	plâtre	Faïence+Peinture blanc	Rez de chaussée - WC Homme	A	partie basse	0,17	0,03	
-	Mur	plâtre	Faïence+Peinture blanc	Rez de chaussée - WC Homme	B	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	Faïence+Peinture blanc	Rez de chaussée - WC Homme	C	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	Faïence+Peinture blanc	Rez de chaussée - WC Homme	D	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
59	Mur	plâtre	Faïence+Peinture blanc	Rez de chaussée - WC Homme	E	partie basse	0,18	0,03	
-	Mur	plâtre	Faïence+Peinture blanc	Rez de chaussée - WC Homme	F	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	Brut	Faux Plafond	Rez de chaussée - WC Homme		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	BRIQUE DE VERRE	vitrage	brut	Rez de chaussée - WC Femme		mesure 1		NM	Absence de revêtement
60	Porte (P7)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - WC Femme Rez de chaussée - WC Femme		partie mobile	0,00	0,01	
61						Huisserie	0,01	0,00	
62	Porte (WC4)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - WC Femme Rez de chaussée - WC Femme		partie mobile	0,04	0,01	
63						Huisserie	0,05	0,01	
-	Porte (WC5)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - WC Femme Rez de chaussée - WC Femme		partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
64	Radiateur	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - WC Femme		mesure 1	0,00	0,03	
-	tuyau chauffage	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - WC Femme		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	tuyau pvc	PVC	peinture Blanc	Rez de chaussée - WC Femme		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
65	Mur	plâtre	Faïence+Peinture blanc	Rez de chaussée - WC Femme	A	partie basse	0,07	0,01	
-	Mur	plâtre	Faïence+Peinture blanc	Rez de chaussée - WC Femme	B	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage

-	Mur	plâtre	Faïence+Peinture blanc	Rez de chaussée - WC Femme	C	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	Faïence+Peinture blanc	Rez de chaussée - WC Femme	D	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
66	Mur	plâtre	Faïence+Peinture blanc	Rez de chaussée - WC Femme	E	partie basse	0,06	0,02	
-	Plafond	Brut	Faux Plafond	Rez de chaussée - WC Femme		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	BRIQUE DE VERRE	vitrage	brut	Rez de chaussée - Cuisine		mesure 1		NM	Absence de revêtement
67	Plinthes	plâtre	carrelage	Rez de chaussée - Cuisine		mesure 1	0,36	0,02	
68	Porte (P8)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Cuisine		partie mobile	0,03	0,00	
69				Rez de chaussée - Cuisine		Huisserie	0,00	0,08	
-	Radiateur	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - Cuisine		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
70	Sol	béton	carrelage	Rez de chaussée - Cuisine		mesure 1	0,40	0,03	
-	tuyau chauffage	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - Cuisine		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
71	tuyau pvc	PVC	peinture Blanc	Rez de chaussée - Cuisine		mesure 1	0,00	0,02	
-	Mur	plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Cuisine	A	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Cuisine	B	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
72	Mur	plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Cuisine	C	partie basse	0,00	0,06	
-	Mur	plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Cuisine	D	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	Brut	Faux Plafond	Rez de chaussée - Cuisine		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	BRIQUE DE VERRE	vitrage	brut	Rez de chaussée - Bureau 4		mesure 1		NM	Absence de revêtement

-	Fenêtre intérieure (F8)	PVC	brut Blanc	Rez de chaussée - Bureau 4 Rez de chaussée - Bureau 4		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
73	Plinthes	plâtre	carrelage	Rez de chaussée - Bureau 4		mesure 1	0,33	0,03	
-	Porte (P9)	VITRAGE	brut	Rez de chaussée - Bureau 4		partie mobile		NM	Absence de revêtement
74	Porte (P9)	Alu	peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 4		Huisserie	0,00	0,10	
75	Radiateur	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - Bureau 4		mesure 1	0,00	0,02	
76	Sol	béton	carrelage	Rez de chaussée - Bureau 4		mesure 1	0,38	0,02	
-	tuyau chauffage	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 4		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
77	Mur	Composite	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 4	A	partie basse	0,00	0,01	
78	Mur	plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 4	B	partie basse	0,02	0,00	
-	Mur	plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 4	C	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	Peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 4	D	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	Brut	Faux Plafond	Rez de chaussée - Bureau 4		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F10)	pvc	brut blanc	Rez de chaussée - Bureau 5 Rez de chaussée - Bureau 5		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse

-	Fenêtre intérieure (F9)	pvc	brut blanc	Rez de chaussée - Bureau 5 Rez de chaussée - Bureau 5		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
79	Plinthes	Bois	Peinture Bleu	Rez de chaussée - Bureau 5		mesure 1	0,01	0,00	
80	Radiateur	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - Bureau 5		mesure 1	0,00	0,01	
81	Sol	DALLE DE SOL	Moquette	Rez de chaussée - Bureau 5		mesure 1	0,05	0,01	
82	tuyau chauffage	Métal	peinture Jaune	Rez de chaussée - Bureau 5		mesure 1	0,00	0,04	
83	Mur	Plâtre	Tapisserie Jaune	Rez de chaussée - Bureau 5	A	partie basse	0,00	0,06	
84	Porte (P10)	Bois	peinture Bleu	Rez de chaussée - Bureau 5 Rez de chaussée - Bureau 5	A	partie mobile	0,03	0,01	
85						Huisserie	0,00	0,01	
-	Mur	Plâtre	Tapisserie Jaune	Rez de chaussée - Bureau 5	B	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	Plâtre	Tapisserie Jaune	Rez de chaussée - Bureau 5	C	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	Plâtre	Tapisserie Jaune	Rez de chaussée - Bureau 5	D	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P12)	Bois	peinture Bleu	Rez de chaussée - Bureau 5 Rez de chaussée - Bureau 5	D	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	Brut	Faux Plafond	Rez de chaussée - Bureau 5		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F11)	pvc	brut blanc	Rez de chaussée - Bureau 6 Rez de chaussée - Bureau 6		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse

-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F12)	pvc	brut blanc	Rez de chaussée - Bureau 6 Rez de chaussée - Bureau 6		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
86	Plinthes	Bois	peinture Bleu	Rez de chaussée - Bureau 6		mesure 1	0,03	0,01	
87	Radiateur (R1)	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - Bureau 6		mesure 1	0,00	0,04	
88	Sol	DALLE DE SOL	moquette	Rez de chaussée - Bureau 6		mesure 1	5,01	1,03	
89	tuyau chauffage	Métal	peinture Beige	Rez de chaussée - Bureau 6		mesure 1	0,00	0,02	
90	Mur	plâtre	tapisserie Beige	Rez de chaussée - Bureau 6	A	partie basse	0,00	0,09	
91	Porte (P13)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Bureau 6 Rez de chaussée - Bureau 6	A	partie mobile	0,04	0,01	
92						Huisserie	0,02	0,00	
-	Mur	plâtre	tapisserie Beige	Rez de chaussée - Bureau 6	B	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie Beige	Rez de chaussée - Bureau 6	C	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie Beige	Rez de chaussée - Bureau 6	D	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P12)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Bureau 6 Rez de chaussée - Bureau 6	D	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie Beige	Rez de chaussée - Bureau 6	E	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie Beige	Rez de chaussée - Bureau 6	F	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P14)	bois	peinture bleu		F	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage

-				Rez de chaussée - Bureau 6 Rez de chaussée - Bureau 6		Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	Brut	Faux Plafond	Rez de chaussée - Bureau 6		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F13)	pvc	brut blanc	Rez de chaussée - Bureau 7 Rez de chaussée - Bureau 7		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F14)	pvc	brut blanc	Rez de chaussée - Bureau 7 Rez de chaussée - Bureau 7		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F15)	pvc	brut blanc	Rez de chaussée - Bureau 7 Rez de chaussée - Bureau 7		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
93	Plinthes	bois	peinture Bleu	Rez de chaussée - Bureau 7		mesure 1	0,07	0,02	
94	Radiateur (R1)	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - Bureau 7		mesure 1	0,00	0,03	
-	Radiateur (R2)	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - Bureau 7		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
95	Sol	DALLE DE SOL	moquette	Rez de chaussée - Bureau 7		mesure 1	0,09	0,01	
96	tuyau chauffage	Métal	peinture Violet	Rez de chaussée - Bureau 7		mesure 1	0,00	0,03	

-	Mur	plâtre	tapisserie VIOLET	Rez de chaussée - Bureau 7	A	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
97	Porte (P15)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Bureau 7	A	partie mobile	0,03	0,01	
98						Huisserie	0,00	0,07	
99	Porte (PLACARD)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Bureau 7	A	Huisserie	0,04	0,01	
-	Mur	plâtre	tapisserie VIOLET	Rez de chaussée - Bureau 7	B	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P14)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Bureau 7	B	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie VIOLET	Rez de chaussée - Bureau 7	C	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
100	Mur	plâtre	tapisserie VIOLET	Rez de chaussée - Bureau 7	D	partie basse	0,19	0,03	
-	Plafond	Brut	Faux Plafond	Rez de chaussée - Bureau 7		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F16)	pvc	brut blanc	Rez de chaussée - Bureau 8		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	Fenêtre intérieure (F17)	pvc	brut blanc	Rez de chaussée - Bureau 8		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
101	Plinthes	Bois	peinture Bleu	Rez de chaussée - Bureau 8		mesure 1	0,02	0,00	
102	Radiateur (R1)	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - Bureau 8		mesure 1	0,00	0,06	

-	Radiateur (R2)	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - Bureau 8		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
103	Sol	DALLE DE SOL	moquette	Rez de chaussée - Bureau 8		mesure 1	0,00	0,02	
-	tuyau chauffage	Métal	peinture Beige	Rez de chaussée - Bureau 8		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie Beige	Rez de chaussée - Bureau 8	A	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P16)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Bureau 8Rez de chaussée - Bureau 8	A	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
104	Porte (PLACARD)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Bureau 8	A	Huisserie	0,07	0,02	
105	Mur	plâtre	tapisserie Beige	Rez de chaussée - Bureau 8	B	partie basse	0,00	0,05	
-	Mur	plâtre	tapisserie Beige	Rez de chaussée - Bureau 8	C	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie Beige	Rez de chaussée - Bureau 8	D	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P17)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Bureau 8Rez de chaussée - Bureau 8	D	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	Brut	Faux Plafond	Rez de chaussée - Bureau 8		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-	barreaudages	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - Bureau 9		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Fenêtre intérieure (F18)	pvc	brut blanc	Rez de chaussée - Bureau 9Rez de chaussée - Bureau 9		partie mobile		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
-						Huisserie		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
106	Plinthes	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Bureau 9		mesure 1	0,06	0,01	
107	Radiateur (R1)	Alu	peinture blanc	Rez de chaussée - Bureau 9		mesure 1	0,00	0,08	

108	Sol	DALLE DE SOL	moquette	Rez de chaussée - Bureau 9		mesure 1	0,06	0,01	
-	tuyau chauffage	Métal	peinture Violet	Rez de chaussée - Bureau 9		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie VIOLET	Rez de chaussée - Bureau 9	A	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
109	Porte (P18)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Bureau 9	A	partie mobile	0,02	0,00	
110						Huisserie	0,07	0,02	
111	Mur	plâtre	tapisserie VIOLET	Rez de chaussée - Bureau 9	B	partie basse	0,07	0,01	
-	Porte (P17)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Bureau 9	B	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie VIOLET	Rez de chaussée - Bureau 9	C	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie VIOLET	Rez de chaussée - Bureau 9	D	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	Brut	Faux Plafond	Rez de chaussée - Bureau 9		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
112	Plinthes	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Dégagement		mesure 1	0,04	0,01	
113	Sol	DALLE DE SOL	moquette	Rez de chaussée - Dégagement		mesure 1	0,00	0,08	
114	Mur	plâtre	tapisserie Blanc	Rez de chaussée - Dégagement	A	partie basse	0,00	0,09	
115	Porte (P11)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Dégagement	A	partie mobile	0,03	0,01	
116						Huisserie	0,04	0,01	
-	Mur	plâtre	tapisserie Blanc	Rez de chaussée - Dégagement	B	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P13)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Dégagement	B	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P15)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Dégagement	B	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage

-				chaussée - Dégagement		Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie Blanc	Rez de chaussée - Dégagement	C	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	plâtre	tapisserie Blanc	Rez de chaussée - Dégagement	D	partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P16)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Dégagement	D	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Porte (P18)	bois	peinture bleu	Rez de chaussée - Dégagement	D	partie mobile		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-						Huisserie		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Plafond	Brut	Faux Plafond	Rez de chaussée - Dégagement		mesure 1		NM	Substrat ou revêtement pour lequel la réglementation ne demande pas d'analyse
117	IPN	Métal	peinture marron	Rez de chaussée - Plénium		mesure 1	0,00	0,05	
118	Poutrelle	Béton	peinture Gris	Rez de chaussée - Plénium		mesure 2	0,00	0,07	
119	tuyau chauffage	Métal	peinture Blanc	Rez de chaussée - Plénium		mesure 1	0,23	0,08	
120	Plafond	Plâtre	Peinture Beige	Rez de chaussée - Plénium		mesure 1	0,00	0,03	
121	Garde corps	Métal	peinture Blanc	Extérieur - escalier		mesure 1	6,21	0,13	
122	Mur	Ciment	Peinture Beige	Extérieur - escalier		partie basse	0,00	0,08	
123	barreaudages FENETRES CHAUFFERIE	Métal	peinture Gris	Extérieur - Façade NORD		mesure 1	6.49	1.12	
124	Cheminée	BRIQUE	PEINTURE Rouge	Extérieur - Façade NORD		mesure 1	0.07	0.01	
125	Fenêtre extérieure (F1)	Métal	Peinture Gris	Extérieur - Façade NORD		Huisserie	3,45	0,8	
126	grille de ventilation	Métal	peinture Blanc	Extérieur - Façade OUEST		mesure 1	0.09	0.02	
127	Mur SOUSBASSEMENT	Ciment	Peinture Beige	Extérieur - Façades		partie basse	0.04	0.01	
128	Porte (Chaufferie)	Métal	peinture Bleu	Extérieur - Façade NOR		Huisserie	10.69	1.39	
129						Partie mobile	8.00	1.35	
130	BARDAGE	Métal	peinture Blanc	Extérieur - Façade EST		mesure 1	0,07	0,01	

131	Mur	Ciment	Peinture gris	Extérieur - Façade EST		partie basse	0,00	0,05	
-	BARDAGE	Métal	peinture Blanc	Extérieur - Façade SUD		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	Ciment	Peinture gris	Extérieur - Façade SUD		partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	BARDAGE	Métal	peinture Blanc	Extérieur - Façade OUEST		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	Ciment	Peinture gris	Extérieur - Façade OUEST		partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	BARDAGE	Métal	peinture Blanc	Extérieur - Façade NORD		mesure 1		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
-	Mur	Ciment	Peinture gris	Extérieur - Façade NORD		partie basse		NM	IDEM de l'Unité de Repérage
132	(PORTAIL)	Métal	Peinture Bleu	Extérieur - Extérieur		partie mobile	2,39	0,11	
133				Extérieur - Extérieur		Huisserie	9,84	0,16	

MESURES NON CONCLUANTES OU NON REALISEES

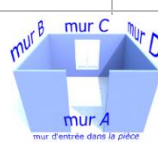
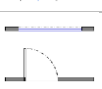
Local	Unité de repérage	Justification de non-mesure
Extérieur - Toiture	Localisation non Visitée	Hauteur trop importante (>3m)
Extérieur - Extérieur	Localisation partiellement visité	Végétation importante
Sous-Sol - Chaufferie	Localisation non Visitée	Absence de clef
Sous-Sol - Vide sanitaire	Localisation non Visitée	Inaccessible
Extérieur - Toiture (Hauteur trop importante (>3m))	Localisation non mesurée	Hauteur trop importante (>3m)

> 6. MESURAGE PAR ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE

Lorsque l'opérateur de repérage ne peut pas réaliser de mesures in situ par fluorescence X comme indiqué au paragraphe 7.3.1.1 de la norme NF-X 46-035 de juin 2021, il effectue un prélèvement pour analyse chimique sur l'ensemble des couches jusqu'à la plus profonde afin de mesurer la concentration en plomb total.

Pour chaque matériau, l'opérateur choisit l'endroit le plus représentatif de celui-ci pour réaliser son écaille. L'opérateur de repérage évite le prélèvement du substrat et tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

N°	Unité de repérage	Substrat	Revêtement	Local	Zone	Concentration M en mg/kg	Incertitude I en mg/kg²	Observations

Affaire	MA2302023642_BAT_A
Opérateur	Li_Ami_nom_diagnostiqueur
Site	Bat A
	125 Rue de Paris 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray
Date de réalisation	14/02/2023
Local	
Pièce	Nom du local
	Sens de lecture
Zone	
X	Repère zone
Unité de repérage	
	Eléments de structure
	Trémie sur plusieurs niveaux
	Escalier
	Ouvertures
	Linéaire de matériau ponctuel
Local ou élément non visité	
	Local non visité
	Équipement non inspecté



> 8. RAPPORTS D'ANALYSES

> 9. RECOMMANDATIONS GENERALES DE SECURITE

L'identification des matériaux et produits contenant du plomb est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence de CMR dans une installation, une structure ou un équipement. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente et des personnes appelées à intervenir sur ces matériaux ou produits.

La mise à jour régulière des informations, via notamment un dossier technique, ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants sur l'équipement sur la présence des matériaux et produits contenant des matières dangereuses, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions.

Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire des installations (ou, à défaut, l'exploitant) adapte ces recommandations aux particularités de chaque équipement et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le Code du travail.

INFORMATIONS GENERALE

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs, baisse de la fertilité) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, avortement etc.). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant (perturbation du développement du cerveau). Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

La contamination est possible en respirant ou en avalant les particules de plomb contenues dans les fumées ou poussières :

- o en travaillant sans protection,
- o en fumant ou s'alimentant avec les mains sales,
- o en se rongant les ongles,
- o en mâchant de la gomme ou autres.

Les particules déposées sur les cheveux, la barbe, la peau, les vêtements peuvent être importées dans les véhicules et au domicile des intervenants qui peuvent continuer à se contaminer et contaminer leurs proches.

INTERVENTION DES PROFESSIONNELS

Avant toute intervention, il est nécessaire de réaliser pour les intervenants une évaluation des risques en exploitant les données du repérage avant travaux propre au projet de rénovation en vérifiant la cohérence du programme de travaux et des résultats par rapport aux travaux à réaliser. Puis, en concertation avec les différents acteurs et les entreprises, choisir la technique d'intervention la moins polluante en évitant par exemple le sablage/grenailage, et en privilégiant le recouvrement au retrait des peintures par décapage mécanique ou chimique.

Définir les mesures de prévention et d'hygiène adaptées (obligation de sécurité)

- Prévenir le médecin du travail pour la mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée
- Prévoir les installations d'hygiène en adéquation avec la configuration du chantier
- Choisir, fournir et entretenir les équipements de protection collective et individuelle adaptés y compris les vêtements de travail
- Prévoir les installations d'hygiène (vestiaires – douches – sanitaires – restauration),
- Prévoir un nettoyage régulier du véhicule (point d'eau, jerrican, sol, volant, sièges, étagère, outils....)
- Prévoir les mesures d'évacuation et d'élimination des déchets,
- Informer et former l'encadrement et les salariés sur les mesures à suivre pour limiter les risques :
- Interdire de boire, fumer, ou manger sur le chantier, surtout en vêtements de travail
- Rendre obligatoire le lavage des mains et du visage à chaque pause et la douche en fin de journée,
- Ne pas ramener de vêtements de travail souillés à son domicile, d'où l'intérêt de porter une combinaison jetable.

RECOMMANDATIONS GENERALES

Contactez votre médecin du travail et les organismes de prévention pour des conseils dans le choix des protections, une aide à l'information et à la formation et une mise en œuvre d'une surveillance médicale adaptée (service de santé au travail), si vous envisagez de réaliser des travaux sur des revêtements contenant du plomb et/ou des matériaux en plomb.

Des documents vous informent :

- le repérage plomb avant travaux vous permet de localiser précisément ces revêtements et matériaux

- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb des travailleurs amenés à réaliser ces travaux.
- Les guides de prévention comme les guides OPPBTP « Peintures au plomb - Aide au choix d'une solution technique de traitement pour les professionnels du bâtiment » ou INRS « Interventions sur les peintures contenant du plomb », ED 909.

> 10. DOCUMENTS PERTINENTS/CERTIFICATION/ASSURANCE

Votre Assurance

► RESPONSABILITE CIVILE
ENTREPRISE



ATTESTATION

COURTIER

CNA

178 BOULEVARD PEREIRE
75017 PARIS

Tél : 01 40 68 02 02

Fax : 01 40 68 05 00

Email : CONTACT@CNASSUR.COM

Portefeuille : 0114921220

Vos références :

Contrat n° 3912280604

Client n° 0626460020

AXA France IARD, atteste que :

**SAS ADX GROUPE (Marque Allo Diagnostic) et ADX Formation
PARC SAINT FIACRE
53200 CHATEAU GONTIER**

a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile 1^{ère} ligne n°3912280604 et un contrat Responsabilité Civile 2^{ème} ligne n°3912431104, garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités garanties par ce contrat :

Les diagnostics techniques immobiliers obligatoires

- Repérage amiante avant-vente
- Constat des risques d'exposition au plomb
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure de gaz
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites
- Etat des risques naturels, miniers et technologiques
- L'Infiltrométrie
- La recherche de Fibres Céramiques Réfractaires FCR

Repérage de polluants:

AMIANTE:

- Repérage de l'amiante avant travaux, (dans les bâtiments, les matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Repérage de l'amiante avant démolition
- Dossier Technique Amiante (DTA)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



- Contrôle de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante
- Dossier Amiante Partie Privative (DAPP)
- Contrôle visuel amiante après travaux (CV1&CV2))
- Sapiteur Amiante
- Mesures d'empoussièrement amiante
- Diagnostic amiante sur des navires selon Décret n° 2017-1442 du 3 octobre 2017 relatif à la prévention des risques liés à l'amiante à bord des navires sous la marque ADX Groupe.

PLOMB:

- Repérage du plomb avant travaux (dans les bâtiments, les matériels ferroviaires, les aéronefs, l'industrie, les voiries et les sols navires, bateaux et autres engins flottants)
- Contrôle du plomb après travaux

AUTRES:

- Inventaire des Matières Potentiellement Dangereuses dans les navires conformément à la Résolution MEPC.197(62) de l'OMI
- Inventaire des matériaux pouvant contenir de la silice
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du PCB
- Inventaire des matériaux pouvant contenir du machefert
- Recherche des métaux lourds
- Diagnostic de pollution des sols
- L'Analyse de la qualité de l'air et La Recherche de fuites

Contrôle du bâti:

- Diagnostique Technique Globale (DTG)
- Diagnostic technique en vue de la mise en copropriété
- Diagnostique Technique du bâtiment (DTB)
- Diagnostic Technique Immobilier (Loi SRU)
- Plan pluriannuel de travaux (PPT)
- Diagnostic accessibilité handicapés
- Constat de l'état parasite dans les immeubles bâtis et non bâtis
- Audit de la partie privative en assainissement collectif
- Diagnostic sécurité piscine

Energetique:

- Réalisation d'audit énergétique sous réserve que l'assuré déclare que son activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'oeuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile Conditions de garantie.
- Attestation de conformité à la Réglementation Thermique
- Vérification de la VMC
- Vérification de chantier de demande de certificat d'économies d'énergie (CEE)

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

**Eau:**

- Actes de prélèvement légionnelle
- Portabilité de l'eau

Mesurage:

- Attestations de surface : Loi Carrez, surface habitable, surface utile, surface de plancher, surfaces hors œuvre brute, hors œuvre nette.
- Mesurages en extérieurs et intérieurs
- Mission de topographie et numérisation 3D
- Réalisation de dessin et maquettes 2D & 3D

Sécurité:

- Rédaction de Plan de Prévention des Risques, nécessaire lors de l'intervention d'une entreprise extérieure sur le site d'une entreprise utilisatrice
- Réalisation de documents uniques d'évaluation des Risques Professionnels
- Pose de détecteurs incendie
- Géodétection et géoréférencement des réseaux enterrés et identification au sol en marquage piquetage

Formation:

- Formation aux métiers du diagnostic
- Formation aux risques amiante, plomb
- Formation aux risques électrique
- Formation aux risques lié au travail en hauteur

Autres:

- Etat des lieux locatifs
- Etats des lieux dans le cadre des dispositifs Robien et Scellier
- Attestation de décence du logement (critères de surface et d'habitabilité)
- Audit de pré acquisition
- Dossier de mutation



Garanties au contrat 1^{ère} Ligne N° 3912280604

Montant des garanties : « Lorsqu'un même sinistre met en jeu simultanément différentes garanties, l'engagement maximum de l'assureur n'excède pas, pour l'ensemble des dommages, le plus élevé des montants prévus pour ces garanties » ainsi qu'il est précisé à l'article 6.3 des conditions générales.

Garanties au contrat 2^{ème} Ligne N° 3912431104

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dont : Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance et par sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance et par sinistre
Autres garanties :	
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)	750.000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	<u>par expert</u> 300.000 € par sinistre et 500.000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30.000 € par sinistre

La garantie de l'Assureur s'exerce à concurrence des montants suivants : **pour la seule garantie Responsabilité Civile Professionnelle :**

Tous dommages confondus : 6 000 000 € par sinistre et par année d'assurance

Dont :

- Dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles sur les sites des clients de l'assuré : 1 500 000 € par sinistre et par année d'assurance

Il est précisé que ces montants interviennent :

- en excédent des montants de garantie du contrat de 1^{ère} ligne,
- après épuisement des montants de garantie fixés par année d'assurance dans le contrat de 1^{ère} ligne. En cas d'intervention du présent contrat au premier euro, il sera fait application des franchises du contrat de 1^{ère} ligne.

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460

Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance



La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Les garanties s'exercent à concurrence des montants figurants ci-dessous de la présente.
Sa validité cesse pour les risques situés à l'Etranger dès lors que l'assurance de ces derniers doit être souscrite conformément à la Législation Locale auprès d'Assureurs agréés dans la nation considérée.

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2023 au 01/01/2024 inclus**, sous réserve du paiement des primes 2021 et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à NANTERRE, le 12 Janvier 2023
Pour la Société :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'CEO' or similar, written over a faint circular stamp.